



## Non paiement prime d astreinte

Par **Fbpd**, le **03/12/2015 à 18:55**

Bonjour.

En arrêt maladie depuis 1 mois mon contrat prévoit une prime d astreinte intégré à mon brut 12 mois sur 12 et 8h supp pendant la période hivernale d'octobre à mars.

J ai reçu ma feuille de paie de novembre et cette prime d astreintes n'y figure pas.

Est ce une erreur de mon employeur ?

Par avance merci

Par **P.M.**, le **03/12/2015 à 19:38**

Bonjour,

Une prime d'astreinte d'un montant fixe versé tout les mois c'est étonnant mais normalement lortsq'il y a maintien du salaire c'est le même que si le salarié avait continué à travailler...

Par **Fbpd**, le **03/12/2015 à 21:01**

Ok merci pour votre réponse.

Par **Fbpd**, le **03/12/2015 à 21:01**

Ok merci pour votre réponse.